F

联合国粮食及农业组织 Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 2 de l'ordre du jour provisoire
GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Huitième session
Rome, 26-28 novembre 2014
ORDRE DU JOUR ANNOTÉ ET CALENDRIER PROVISOIRES

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. Les documents de réunion sont disponibles sur Internet, à l'adresse http://www.fao.org/Ag/AGAInfo/programmes/fr/genetics/angrvent.html.

ML715/f

1. Élection du Président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur

1. Conformément à ses statuts, «le Groupe de travail élit son Président et un ou plusieurs vice-présidents parmi les représentants des membres du Groupe de travail au début de chaque session. Ces membres du Bureau exercent leurs fonctions jusqu'à la session suivante du Groupe de travail et peuvent être réélus»[1]. Le Groupe de travail souhaitera peut-être aussi désigner un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

2. L'ordre du jour provisoire figure dans le document portant la cote CGRFA-WG-AnGR-8/14/1. On trouvera dans le présent document des notes relatives à l'ordre du jour provisoire ainsi qu'un calendrier provisoire joint en *Annexe 1*.

3. *Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*

3. À sa quatorzième session ordinaire, tenue en avril 2013, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a demandé à la FAO de préparer le *Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le Deuxième rapport), en s'attachant aux changements intervenus depuis l'établissement du premier rapport, en vue de sa présentation à la Commission à sa quinzième session ordinaire[2]. Une version préliminaire du Deuxième rapport est présentée au Groupe de travail dans le document portant la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.2. On trouvera une analyse détaillée de la quatrième partie du Deuxième rapport dans le document intitulé *Synthesis progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources – 2014* (Rapport intérimaire de synthèse sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques – 2014), publié sous la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.5. Le Groupe de travail est invité à examiner la version préliminaire du Deuxième rapport et à formuler des recommandations pour examen et approbation par la Commission à sa quinzième session ordinaire.

4. Mise en œuvre et mise à jour du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*

4. La Commission, à sa quinzième session ordinaire, se penchera sur la mise en œuvre des textes issus de la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture qui s'est tenue en 2007 à Interlaken (Suisse). Le Groupe de travail est donc invité à examiner les progrès accomplis quant à la mise en œuvre de la *Déclaration d'Interlaken* et du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (le *Plan d'action mondial*)[3].

4.1 Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

5. Le document intitulé *Mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (CGRFA/WG-AnGR-8/14/3.1) donne un aperçu des activités menées par la FAO depuis la dernière session de la Commission. À la demande de la Commission, il fait état en particulier des progrès accomplis dans divers domaines, à savoir l'élaboration de directives techniques, le renforcement des capacités et la formation, l'appui technique aux pays et le perfectionnement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS)[4]. Le Groupe de travail est invité à prendre note de l'examen de ses activités et à donner des indications à la Commission pour la poursuite des travaux dans ce domaine.

---

[1] Statuts du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, CGRFA/WG/AnGR-8/14/Inf. 1, Article 4.1.
[2] CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 71.
[3] CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 46; Annexe G (Plan stratégique), pages 5 et 15.
[4] CGRFA-13/11/Rapport, paragraphes 72 à 82.

6. Dans ce document, qui fait également le point de la situation sur les plans de la collaboration et du financement, les activités sont regroupées en fonction de leur pertinence au regard des quatre domaines prioritaires du *Plan d'action mondial*. On trouvera des informations plus précises dans le document intitulé *Detailed FAO progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources* (Rapport intérimaire détaillé de la FAO sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques), publié sous la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.3. On trouvera des informations financières dans le document consacré au financement de la mise en œuvre du Plan d'action mondial (CGRFA/WG-AnGR-8/14/3.2).

7. La Commission a également demandé à son Groupe de travail de se pencher sur les rapports relatifs à la situation et aux tendances en matière de ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture[5]. Établi à partir des données et informations nationales les plus récentes sur les races d'animaux versées dans le système DAD-IS, le document intitulé *Status and trends report on animal genetic resources – 2014* (Rapport sur la situation et les tendances en matière de ressources zoogénétiques – 2014), portant la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.4, fournit tous les renseignements demandés. On trouvera d'autres informations sur l'histoire de DAD-IS et son état d'avancement actuel dans le document intitulé *Maintenance and development of the Domestic Animal Diversity Information System DAD-IS* (Maintenance et développement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques DAD-IS*)*, publié sous la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.7.

8. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de continuer à élaborer des directives techniques sur l'identification des animaux, la traçabilité et le contrôle des performances en matière d'élevage[6]. Le Groupe de travail est invité à examiner le document intitulé *Draft guidelines for the development of integrated multipurpose animal recording system* (Projet de directives pour la mise en place d'un système intégré et polyvalent de contrôle des performances en matière d'élevage), portant la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.6, et à en recommander l'approbation par la Commission.

4.2 Éventuelle mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

9. Les conclusions tirées des rapports nationaux sur la mise en œuvre et l'éventuelle mise à jour du *Plan d'action mondial* sont présentées dans le document intitulé *Examen et éventuelle mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* (CGRFA/WG-AnGR-8/14/4). Le Groupe de travail est invité à examiner le document présenté et à formuler des observations à l'intention de la Commission.

5. Services écosystémiques fournis par les espèces et les races d'animaux d'élevage

10. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO de définir la nature des services écosystémiques fournis par les espèces et les races d'animaux d'élevage dont s'occupent toutes les catégories d'éleveurs, en tenant particulièrement compte de l'importante contribution des petits éleveurs et des pasteurs. [7] Le document intitulé *Nature des services écosystémiques fournis par les espèces et les races d'animaux d'élevage* (CGRFA/WG-AnGR-8/14/5) donne une vue d'ensemble de la question. Dans l'Étude de référence n° 66 sur les services écosystémiques fournis par les espèces et les races d'animaux d'élevage, une place particulière étant faite à la contribution des petits éleveurs et des pasteurs (*Ecosystem services provided by livestock species and breeds, with special consideration to the contributions of small-scale livestock keepers and pastoralists*), on trouvera des informations issues d'une étude et d'une analyse documentaire mondiales du rôle que jouent les ressources zoogénétiques dans la fourniture de ces services. Le Groupe de travail est invité à prendre note de cet examen et à donner des indications à la Commission pour la poursuite des travaux dans ce domaine.

[5] CGRFA-12/09/Rapport, paragraphes 39 et 46.
[6] CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 60.
[7] CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 61.

6. Accès aux ressources zoogénétiques et partage des avantages en découlant

11. À sa dernière session, la Commission a examiné la nécessité d'établir des mécanismes d'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et de partage des avantages en découlant, et en a examiné les modalités de fonctionnement. Elle a mis en place un processus devant aboutir à l'élaboration d'un *Projet d'éléments visant à faciliter la mise en œuvre des principes d'accès et de partage des avantages pour différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau national*, qui tiendra compte des instrument internationaux pertinents dans ce domaine. Dans le cadre de ce processus, la Commission a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux de se pencher sur les questions relatives à l'accès aux ressources et au partage des avantages concernant leurs sous-secteurs respectifs[8].

12. La Commission a réuni une équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès aux ressources et au partage des avantages, chargée notamment de participer à certains segments des réunions des groupes de travail techniques portant sur des questions relatives à l'accès et au partage des avantages, afin d'apporter une contribution utile aux débats des groupes et à leurs conclusions[9].

13. Le document intitulé *Accès aux ressources zoogénétiques et partage des avantages en découlant* (CGRFA/WG-AnGR-8/14/6) fait le point des travaux menés par la Commission concernant l'accès aux ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant et donne une vue d'ensemble de la question. À la demande de la Commission, des *notes explicatives relatives aux caractéristiques propres aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont été rédigées*. Elles font l'objet du document publié sous la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.11 (*Explanatory notes to the distinctive features of genetic resources for food and agriculture*). Les déclarations des pays concernant les conditions d'échange et d'utilisation d'un certain nombre de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture sont recueillies dans le document portant la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.9 (*Government submissions on conditions under which specific genetic resources for food and agriculture are exchanged and utilized*). Les déclarations des parties prenantes au sujet des codes de conduite d'application volontaire, des directives et des meilleures pratiques et/ou des normes régissant l'accès aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage des avantages en découlant, pour tous les sous-secteurs concernés, sont publiées sous la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.10 (*Submissions of stakeholders on voluntary codes of conduct, guidelines and best practices, and/or standards in relation to access and benefit-sharing for all subsectors of genetic resources for food and agriculture).*

14. Le Groupe de travail est invité à se pencher sur la question de l'accès aux ressources zoogénétiques et du partage des avantages en découlant et à donner des indications pour la poursuite des travaux de la Commission dans ce domaine, y compris dans le cadre du *Projet d'éléments visant à faciliter la mise en œuvre des principes d'accès et de partage des avantages pour différents sous-secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau national*.

7. Diversité génétique et changement climatique

15. La Commission, à sa dernière session, a réaffirmé que les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture étaient importantes aux fins de l'adaptation au changement climatique et a insisté sur la nécessité de mieux faire connaître leur rôle potentiel dans ce domaine. Lors de cette même réunion, elle a adopté le Programme de travail sur le changement climatique et les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture[10].

16. Dans le cadre du Programme de travail pour 2014, la Commission est convenue que ses groupes de travail mettraient au point des directives pour la prise en compte des considérations liées à la diversité génétique dans l'élaboration des plans d'adaptation au changement climatique. Un processus d'élaboration de plans d'adaptation nationaux a été mis en place au titre de la

[8] CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 40.
[9] CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 40.
[10] CGRFA-14/13/Rapport, Annexe D.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document intitulé *Diversité génétique et changement climatique* (CGRFA/WG-AnGR-8/14/7), étudier *le projet de directives visant à faciliter la prise en compte des considérations liées à la diversité génétique dans l'élaboration des plans d'adaptation au changement climatique*, tel qu'il figure dans le document portant la cote CGRFA/WG-AnGR-8/14/Inf.8 (*Draft guidelines to support the integration of genetic diversity into national climate change adaptation planning*), et en recommander l'approbation par la Commission.

8. Biodiversité et nutrition

17. La Commission, à sa dernière session, a souligné que la biodiversité était importante pour l'alimentation et la nutrition et a noté que le rôle que celle-ci était susceptible de jouer dans le domaine de la nutrition était méconnu et sous-évalué. Elle s'est félicitée des progrès accomplis par la FAO en matière de sensibilisation de l'opinion à cette question et a demandé à l'Organisation de continuer à jouer un rôle moteur au sein de l'Initiative transversale sur la biodiversité pour l'alimentation et la nutrition. La Commission a demandé à la FAO de poursuivre ses travaux sur la biodiversité et la nutrition, tout en reconnaissant qu'il était important d'établir un lien entre la biodiversité pour l'alimentation et le secteur de l'environnement d'une part, et la nutrition, la santé et l'agriculture d'autre part[11]. Elle a aussi invité l'Organisation à élaborer un *projet de directives pour la prise en compte systématique de la biodiversité dans les politiques, programmes et plans d'action nationaux et régionaux intéressant la nutrition*[12]. Ce projet de directives est présenté dans le cadre du document intitulé *Biodiversité et nutrition* (CGRFA/WG-AnGR-8/14/8). La Commission a demandé à ses groupes de travail techniques intergouvernementaux d'examiner le projet de directives et de formuler des recommandations pour examen par la Commission à sa quinzième session ordinaire.

9. Application et intégration des biotechnologies

18. À sa treizième session ordinaire, la Commission a décidé que les travaux de ses groupes de travail portant sur l'application et l'intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture seraient examinés lors de sa quinzième session ordinaire[13]. Le document intitulé *Application et intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (CGRFA/WG-AnGR-8/14/9) expose brièvement les activités techniques de la FAO intéressant spécifiquement les biotechnologies et fait le point des travaux pertinents menés par l'Organisation et les groupes de travail de la Commission autour de l'application et de l'intégration des biotechnologies aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Groupe de travail est invité à prendre note de l'examen de ses activités et à donner des indications à la Commission pour la poursuite des travaux dans ce domaine.

10. Autres questions

11. Adoption du rapport

[11] CGRFA-14/13/Rapport, paragraphes 42 et 43.
[12] CGRFA-14/13/Rapport, paragraphe 46.
[13] CGRFA-14/11/Rapport, Annexe F.

Annexe 1 - Calendrier provisoire

Date et heure	Point de l'ordre du jour	Titre
Mercredi 26 novembre 2014		
10 heures- 11 heures	1	Élection du Président, du (des) vice-président(s) et du rapporteur
	2	Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
11 heures- 13 heures	3	Deuxième rapport sur l'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde
	4	Mise en œuvre et mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
	4.1	Examen de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
15 heures- 18 heures	4.2	Éventuelle mise à jour du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques
	5	Services écosystémiques fournis par les espèces et les races d'animaux d'élevage
Jeudi 27 novembre 2014		
10 heures- 13 heures	7	Diversité génétique et changement climatique
	8	Biodiversité et nutrition
	9	Application et intégration des biotechnologies
15 heures- 18 heures	6	Accès aux ressources zoogénétiques et partage des avantages en découlant
	10	Autres questions
Vendredi 28 novembre 2014		
10 heures- 13 heures		Manifestations en marge de la session
15 heures- 18 heures	11	Adoption du rapport du Groupe de travail